

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2024 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les prises de participation représentent l'une des modalités d'intervention du Conseil régional dans le champ de ses politiques publiques. Leurs modalités ont évolué au fil du temps, au gré des modifications du cadre législatif et réglementaire.

L'année 2024 a été principalement rythmée par les faits suivants :

- l'entrée au capital de deux SPL Aqta Energies et Golfe Energies Renouvelables ;
- l'augmentation de la participation de la Région Bretagne dans la société BrestPort, ainsi que dans le fonds Breizh Invest PME ;
- la clôture du fonds Ouest Venture 2.

Au-delà du panorama général dressé, le rapport présente l'activité et la situation financière des structures dans lesquelles le Conseil régional détient des participations, qu'il s'agisse de sociétés commerciales, de sociétés de capital-risque (SCR) ou de fonds professionnels de capital investissement (FPCI), de sociétés d'économie mixte (SEM), de sociétés publiques locales (SPL) ou d'autres types de sociétés.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, le CESER prend connaissance avec intérêt du contenu de ce rapport qui lui permet de disposer d'un bon éclairage sur la politique menée par le Conseil régional en matière de prises de participation, d'en mesurer la portée effective ainsi que la cohérence, en lien avec la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

#### 2.1. L'état des lieux des participations régionales

Le CESER relève l'évolution sensible et régulière au cours de ces dernières années des participations financières portées par le Conseil régional. A fin 2024, celles-ci concernaient 31 sociétés pour un montant global de 141,4 M€, avec une hausse de 13,65 M€ par rapport à 2023 liée notamment à l'augmentation de la participation dans BrestPort.

#### 2.2. Les prises de participation au capital des sociétés commerciales

A fin 2024, comme l'année dernière, la Région détient toujours trois participations dans ce type de société pour un montant global de 600 k€. Le CESER formule quelques remarques sur ce portefeuille de participations :

- Yer Breizh : le CESER constate que les principaux indicateurs d'activité et de rentabilité évoluent positivement, avec une situation financière relativement solide et en amélioration ;
- France Énergies Marines SAS : il s'agit d'un acteur important de la filière de l'éolien en mer, qui bénéficie d'un tour de table de qualité et dont la situation se consolide progressivement, ce qui est rassurant au vu des forts enjeux liés à la filière de la transition énergétique ;
- Cowork'KIT : petite structure évoluant dans un environnement de qualité, dont l'activité s'est stabilisée mais qui reste encore déficitaire. Une amélioration de situation est escomptée en 2025.

### 2.3. Les sociétés de capital-risque et les fonds professionnels de capital-investissement

Le CESER relève la baisse d'environ 3 M€ des montants investis (82 M€ globalement) dans les véhicules supportés, cette évolution résultant de la clôture du fonds Ouest Venture 2 (4 M€) et d'une souscription additionnelle de près de 0,7 M€ au capital de Breizh Invest PME.

Il souligne la bonne dynamique d'activité d'ensemble desdits véhicules qui ont continué l'an dernier à étoffer leur portefeuille de participation (168, soit +11) et augmenté de manière assez significative les montants investis (30 M€) pour les porter globalement à 136 M€. Cette hausse provient essentiellement des nouveaux investissements effectués par Breizh Rebond et Épopée Transitions, deux structures intervenant sur des dossiers de taille importante.

Le CESER apprécie la qualité de la stratégie déployée, marquée par une bonne complémentarité des outils mis en place ou accompagnés, en partenariat ou comme seul actionnaire de structure (Breizh Up). Il relève la bonne complémentarité des dispositifs supportés qui s'adressent à des cibles de tailles et secteurs d'activité différents et permettent une calibration différenciée des montants d'intervention : BCS pour les cibles TPE (50 k€ maximum), Breizh Invest PME (jusqu'à 200 k€), Breizh Participations (jusqu'à 1,2 M€) et les fonds Breizh Rebond et Épopée Transitions (pour les gros montants unitaires).

Le CESER relève que le fonds Ouest Venture 2, qui a été clôturé, a enregistré des résultats globalement satisfaisants, en accompagnant 17 jeunes pousses et participant à conforter l'écosystème d'innovation.

La qualité globale du portefeuille semble bonne au regard du niveau de sinistralité qui est annoncé comme « limité ». Le portefeuille géré est relativement jeune, avec 68 % des participations détenues depuis moins de 5 ans et représentant 76 % de la valorisation globale.

Le CESER note que ce portefeuille a généré en 2024 un peu plus de 0,8 M€ de produits pour la Région, contre 1,8 M€ l'année dernière.

Enfin, le CESER relève que, dans la continuité de l'intégration de critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans les fonds les plus récents, le nouveau contrat de gestion de Breizh Up intègre l'accompagnement des participations dans leur trajectoire ESG et la volonté que les projets soutenus s'intègrent dans les priorités identifiées dans la SRTES (transitions industrielles et numériques, transitions écologiques et environnementales, transitions sociales et citoyennes).

### 2.4. Les Sociétés d'économie mixte (SEM), les Sociétés publiques locales (SPL) et autres sociétés

Le Conseil régional détient des participations dans 6 SEM et 3 SPL pour un montant global de 57 M€, en augmentation de 17 M€ sur 2023, cette hausse résultant d'apports complémentaires dans les structures BrestPort (16,5 M€) et Bois Énergies renouvelables (0,5 M€). S'agissant des principaux dossiers, le CESER relève les points suivants :

- SEMBREIZH : la structure a investi 109 M€ dans des projets d'aménagement et de promotion et tiré l'essentiel de ses revenus d'exploitation (76 %) de ses contrats de mandat avec la Région, son principal actionnaire. Le CESER apprécie le rôle joué par cette structure au sein de l'écosystème régional et son apport à l'adressage des problématiques ayant trait à l'aménagement territorial, aux questions foncières et immobilières ;
- SABEMEN : le CESER constate que l'aide apportée (30 M€) par le Conseil régional sous forme d'une avance en compte courant a été remboursée en temps et heure. La structure continue à évoluer dans un environnement concurrentiel qui reste assez difficile ;
- Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA) : le CESER relève le rôle clé joué par cet organisme dans la structuration de la filière algue. Sa situation reste fragile (procédure de sauvegarde), ce d'autant plus

qu'elle évolue dans un environnement assez contraignant (coût énergie, baisse des financements en R&D). Le CESER note que le CEVA a bénéficié en 2024 d'une subvention de fonctionnement de 443 k€ de la Région ;

- Société Portuaire Brest Bretagne : le CESER relève que la structure a bénéficié d'une forte augmentation de capital (30 M€) à laquelle la Région a participé à hauteur de 16,5 M€. Cet apport de fonds doit permettre à la structure de poursuivre le développement de son activité, appelée à s'orienter de plus en plus au cours des prochaines années vers les EMR ;
- Société publique locale Bretagne Plaisance : c'est une structure aujourd'hui rentable et disposant d'une bonne assise. Son activité a fortement décollé suite à l'intégration du Port des sablons. Le CESER renvoie vers l'avis rendu à cette même session sur le dossier « Une gouvernance des ports de plaisance bretons renouvelée » ;
- Enfin, les prises de participations dans les SPL Aqta Energies et Golfe Énergies renouvelables, structures dédiées à développer des projets bois-énergie sur les territoires, bien que symboliques financièrement, démontrent l'intérêt et l'importance qu'attache la Région aux questions énergétiques. Le CESER réitère son soutien à ces prises de participation qui permettent d'appuyer l'emploi et le développement des énergies renouvelables à l'échelle locale, en cohérence avec les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il souligne que le développement de la filière bois-énergie doit se faire en cohérence avec une gestion durable et la régénération de la ressource, ainsi qu'une attention particulière à la biodiversité.

## 2.5. Conclusion

À travers ce rapport 2024, le CESER souligne le volontarisme du Conseil régional pour renforcer sa capacité d'intervention au service des acteurs économiques du territoire. Il apprécie la qualité et diversité des dispositifs et outils mis en place ainsi que la cohérence de la politique menée au regard des grandes orientations déclinées dans la SRTES.

Au vu du caractère incertain et contraint de l'environnement économique et financier actuel, l'apport d'un éclairage sur les retombées effectives de la politique menée en matière de prises de participation semble faire sens. Aussi, le CESER apprécierait la réalisation d'une évaluation et mesure d'impact de cette politique régionale.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane KERGOURLAY Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage cet avis du CESER sur le rapport relatif aux participations de toute nature en 2024.

Concernant les participations de la région Bretagne, pour les FPCI et SCR, La CGT trouve insuffisant l'intégration de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) ou une trajectoire ESG.

La CGT rappelle que les agences de notation extra financières délivrant une appréciation ESG, appartenant au secteur marchand lucratif, ont un biais de perception de ces enjeux (ORPEA par exemple était noté bon à moyen par ces acteurs).

La CGT se rappelle de l'avis du CESE voté à l'unanimité « Promouvoir une culture de l'évaluation des Politiques Publiques » et revendique, comme en matière d'aides aux entreprises, une éco-socio conditionnalité des participations.

La CGT souscrit à la demande conclusive d'une évaluation et d'une mesure d'impact de cette politique régionale, avec une participation de la société civile organisée.